



FICHE

2013

Des pratiques REDD+ qui inspirent

ÉLABORATION D'UNE NOTE CONCEPTUELLE POUR UN PROGRAMME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

APERÇU

Quoi ?

» Le développement par le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) et des partenaires d'une Note conceptuelle de Programme de réduction des émissions (ER-PIN) basée sur un éventail d'activités qui comprend les travaux effectués au niveau communautaire dans la région de Mai-Ndombe en RDC, qui sera soumise au Fonds carbone du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) pour une demande de financement de 60 millions USD pour le lancement du plus grand projet de carbone forestier en Afrique.

Qui ?

- » Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)
- » Gouvernements locaux et autorités coutumières
- » Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT)
- » Organisations de la société civile nationales et locales
- » Coordination REDD au niveau national (CN-REDD)
- » Province de Bandundu
- » Secteur privé, y compris Wildlife Works Carbon
- » Programme ONU-REDD
- » Programme d'investissement forestier (PIF)
- » World Wildlife Fund (WWF)

Où ?

Future province de Mai-Ndombe, République démocratique du Congo

Quand ?

2010–continué

Équipe chargée du projet

Flory Botamba Esombo Chef de projet et point focal pour la REDD+, WWF-RDC fbotamba@wwfcarpo.org

Bruno Perodeau Directeur de la conservation, WWF-RDC Bperodeau@wwfcarpo.org

© J. PUDLOWSKI / WWF



RÉSUMÉ

Cette pratique qui inspire suit l'élaboration d'une ER-PIN pour un programme juridictionnel de REDD+ à grande échelle sur la future province de Mai-Ndombe en RDC. Le processus implique diverses parties prenantes, y compris les membres du gouvernement central, les représentants du gouvernement provincial, des représentants du secteur privé et des membres des organisations de la société civiles nationales et internationales.

CONTEXTE

La RDC est un des six pays qui forment le Bassin du Congo, une des régions les plus importantes de la planète en termes de biodiversité et la deuxième forêt tropicale au monde de par sa taille. Sur les 71 millions d'habitants de la RDC, 94 %, soit environ 67 millions, dépendent des forêts comme source d'énergie. Sur ceux-là, près de 40 millions dépendent directement des forêts pour leur subsistance (agriculture, bois d'œuvre, bois de chauffage, entre autres). Du fait de ces immenses pressions, le taux de déforestation en RDC est un des plus élevé au monde.

LA DÉFORESTATION A RAREMENT UNE SEULE CAUSE DIRECTE ET EN RDC IL EXISTE UN LIEN TRÈS FORT ENTRE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE, L'AGRICULTURE, LE BOIS DE CHAUFFE ET LES FEUX DE BROUSSE.

La région actuelle de Maï-Ndombe compte 1,5 millions d'habitants et fait partie d'un paysage continu qui s'étend sur plus de 7,8 millions d'hectares en RDC. Elle est recouverte de forêts tropicales et de forêts galeries (forêts qui poussent le long d'un cours d'eau dans une région autrement sans arbres) qui sont des habitats essentiels pour l'espèce en danger du bonobo (*Pan paniscus*). Ces forêts sont parsemées de savanes et de forêts marécageuses. La future province de Maï-Ndombe engloberait 12 millions d'hectares, y compris 9 millions d'hectares de forêt tropicale.

La déforestation a rarement une seule cause directe et en RDC il existe un lien fort entre l'exploitation forestière, l'agriculture, le bois de chauffe et les feux de brousse. À Maï-Ndombe, les principales causes de la déforestation et de la dégradation de la forêt sont l'agriculture sur brûlis, l'exploitation du

bois de chauffe (y compris le charbon) et du bois d'œuvre par les ménages, ainsi qu'une forte demande en carburant et bois d'œuvre dans la capitale de Kinshasa.

La RDC travaille depuis janvier 2009 sur un processus de préparation à la REDD+ sous la houlette du MECNT et en partenariat avec l'ONU-REDD et la FCPF. Un comité national pour la REDD, un comité interministériel pour la REDD, et le CN-REDD ont été formés pour assurer la coordination et la participation des différents secteurs et des diverses parties prenantes.

Le WWF a commencé à travailler sur la REDD+ en RDC en 2010 en mettant en place un Projet de préparation à la REDD+ à Maï-Ndombe en partenariat avec les gouvernements nationaux et locaux et d'autres parties prenantes.

PARTIES PRENANTES

LES PARTIES PRENANTES DIRECTES

SONT IMPLIQUÉES DANS LA CONCEPTION DU PROJET, LA PRISE DE DÉCISIONS ET LA RÉCEPTION DES AVANTAGES.

- Les sociétés agricoles (NOVACEL, SEBO)
- Les autorités coutumières et les organisations communautaires légalement reconnues (ASBL)
- Les sociétés d'exploitation forestière légales
- Le gouvernement local et les comités ruraux (CARG)
- Le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT)
- CN-REDD
- Le Programme ONU-REDD
- Wildlife Works Carbon
- World Wildlife Fund (WWF)

LES PARTIES PRENANTES STRATÉGIQUES

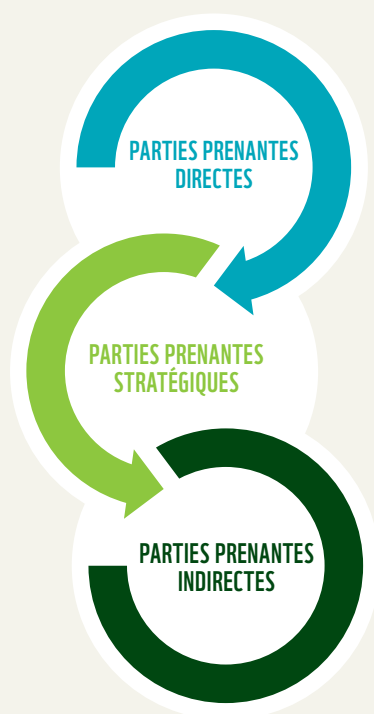
OFFRENT LES RESSOURCES EN ÉQUIPEMENT, HUMAINES ET AUTRES.

- Fonds forestier du Bassin du Congo (FFBC)
- Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)
- Programme d'investissement forestier (PIF)
- Agence française de développement (AFD)
- Agence allemande de développement (KfW)
- Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad)
- Agence américaine de développement international (USAID-CARPE)

LES PARTIES PRENANTES INDIRECTES

INFLUENT LA PRATIQUE SANS ÊTRE DIRECTEMENT IMPLIQUÉES.

- Organisations de la société civile
- Églises
- Fondation Hans Seidel





CHANGEMENTS ESCOMPTÉS

- Production d'une ER-PIN en collaboration avec un groupe de diverses parties prenantes qui offrirait une feuille de route pour un programme juridictionnel de réduction des émissions à large échelle qui couvrirait 12 millions d'hectares et 300 000 familles et réduirait de manière pérenne la déforestation et la dégradation de moitié ;
- Mise en place et renforcement d'un partenariat public/privé ;
- Création de mécanismes de protection sociale et environnementale ;
- Alignement des initiatives REDD+ de la RDC sur les cinq principes directeurs de la REDD+ ;
- Génération d'un financement multilatéral pour soutenir la REDD+ en RDC.

CALENDRIER DE L'ÉLABORATION DU PROJET

2009 : La RDC s'engage formellement dans la REDD+ avec un décret présidentiel établissant un cadre pour la REDD+ et la conception d'une approche en trois phases (préparation, démonstration, mise en œuvre).

2010 : En mars, la REC commence à avancer vers une ER-PIN en élaborant une Proposition de préparatifs de préparation à la REDD+ (R-PP). Elle devient ainsi le premier pays d'Afrique à recevoir une approbation pour son R-PP de la part de la FCPF.

2010 : Le Projet de préparation à la REDD+ à Maï-Ndombe du WWF démarre avec un atelier de démarrage en octobre qui pose les bases de la préparation à la REDD+ en RDC. Les autorités locales et provinciales sont invitées à y participer.

QU'EST-CE QU'UNE ER-PIN?

Une Note conceptuelle pour un programme de réduction des émissions (ER-PIN) est initialement soumise au Fonds carbone de la FCPF. Les bailleurs du Fonds carbone utilisent l'ER-PIN pour évaluer et sélectionner les initiatives à explorer davantage avec les pays participants à la FCPF avec l'intention d'arriver à un Accord d'achat des réductions des émissions (ERPA). Les pays (ou défenseurs du programme désignés) soumettent des informations qui suivent le modèle de document approuvé et qui soulignent leurs idées pour la progression de la REDD+ dans la phase de paiements basés sur les résultats. Le mécanisme cherche à tester en mode pilote les « paiements basés sur la performance pour les réductions d'émissions vérifiées des programmes REDD+ dans les pays qui ont réalisé des progrès considérables en matière de préparation à la REDD+. Le but est de donner des incitations à la réduction des émissions tout en protégeant les forêts, en conservant la biodiversité et en améliorant les modes de subsistance des peuples et communautés locales qui dépendent des forêts.¹

¹ Rapport annuel 2012 du FCPF 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://bit.ly/150RrUT>

**LA RDC TRAVAILLE
DEPUIS JANVIER 2009
SUR LE PROCESSUS DE
PRÉPARATION À LA
REDD+ SOUS LA
HOULETTE DU
MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT,
CONSERVATION DE LA
NATURE ET TOURISME
(MECNT) ET EN
PARTENARIAT AVEC
L'ONU-REDD ET LE FCPF.**

2010 : En décembre, le gouvernement national valide le Document d'orientation de l'approche multi-territoriale à Maï-Ndombe. Ce document reçoit l'aval du gouvernement national et est présenté lors de la conférence de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) de Cancun. Maï-Ndombe est reconnu comme un site d'apprentissage précoce et est désigné comme programme pilote pour des initiatives sous-nationales, au niveau des districts ou au niveau des paysages visant la déforestation nette nulle au sein d'une zone géographique définie.²

2011 : Le projet pilote Novacel Sud-Kwamouth démarre avec pour but de réduire la déforestation par le biais de la promotion d'approche pérenne d'aménagement du territoire.³ Le projet pilote cherche également à améliorer les cadres réglementaires pour la mise en œuvre de la REDD+ au niveau national par le biais d'expériences sur le terrain et de leçons tirées. Novacel est vu comme une entité qui met en œuvre le programme de REDD+ de la RDC pour la réduction des émissions, avec son expertise en projets de foresterie communautaire, d'agroforesterie et de séquestration du carbone.

2011 : En juin, le plan d'investissement du PIF pour la RDC est approuvé avec un financement de 60 millions USD de subvention. Le plan d'investissement est conçu pour améliorer les processus nationaux continus de la REDD+ pour aborder les défis associés à la gestion centrale et à la protection des forêts de la RDC.

2011 : En octobre, une équipe de la RDC présente la première version de l'ER-PIN qui sera mise en œuvre dans le district du Plateau, dans la province de Bandundu lors de la réunion de la FCPF à Berlin.

2012 : En juin, le bilan des progrès de l'ER-PIN est communiqué lors de la réunion de la FCPF à Santa Marta (Colombie).

2012 : En octobre, la RDC présente son Rapport de mi-parcours sur l'avancement (préparation) et demande davantage de fonds pour la préparation auprès aux Comités des participants (CP) du FCPF.

Le CP alloue des fonds supplémentaires à hauteur de 5 millions USD et souhaite que la RDC soumette une demande révisée.

2012 : La RDC présente son ER-PIN au cours d'un événement en marge de la 18e Conférence des Parties à la CCNUCC (COP18) à Doha (Qatar). Des représentants clés du gouvernement de la RDC, y compris le premier ministre adjoint, le ministre du budget, le ministre de l'environnement, conservation de la nature et tourisme et le vice-ministre des finances présentent également la Stratégie cadre nationale pour la REDD+ et lancent le Fonds national pour la REDD+ devant des pays et organisations bailleurs de fonds clés présents à la COP 18.

2013 : En février, un partenariat diversifié de parties prenantes forestières se réunit pour finaliser l'ER-PIN de la RDC. Le forum est organisé sous l'autorité du MECNT avec le soutien du WWF et du CN-REDD avec un financement de l'agence de développement du gouvernement norvégien, Norad. Parmi les participants au forum, on compte un groupe représentatif comprenant des communautés, des détenteurs de concessions forestières, des éleveurs de bétail, des agences de l'ONU chargées de la mise en œuvre, la société civile, les autorités locales, les leaders des affaires, des représentants des organisations à but non lucratif locales, nationales et internationales et des représentants des gouvernements locaux, provinciaux et nationaux. Le groupe publie un communiqué officiel, le Communiqué ER-PIN de Kinshasa, qui donne le détail de l'engagement et des étapes nécessaires pour la soumission de l'ER-PIN un communiqué officiel, le Communiqué ER-PIN de Kinshasa, qui donne le détail de l'engagement et des étapes nécessaires pour la soumission de l'ER-PIN de la RDC au Fonds Carbone du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) dans la première moitié de l'année 2013.

2013 : En juin, la première version officielle de l'ER-PIN de la RDC est soumise au Fonds Carbone pour examen.

2 Programme intégré REDD+ à l'échelle du District de Maï-Ndombe. Document d'orientation. Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. Coordination Nationale REDD.

3 Pour plus de renseignements sur ce projet, consultez : bit.ly/1cNfyxv

RÉUSSITES

- Par le biais du processus de développement de cette ER-PIN, des informations clés sur Maï-Ndombe ont été compilées sur des questions aussi diversifiées que la déforestation, les niveaux de référence, les activités essentielles à la mise en œuvre de la REDD+, les coûts de mise en œuvre, etc. En outre, le processus a permis que les parties prenantes clés soulèvent leurs préoccupations et qu'elles soient abordées.
- La RDC a élaboré une ER-PIN pour la soumettre dans les temps au FCPF pour un potentiel financement d'environ 60 millions USD. Son élaboration s'est faite de manière participative et a inclus la contribution des représentants du gouvernement, du secteur privé, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales locales et des peuples autochtones et communautés locales.
- Si elle est acceptée, cette ER-PIN sera le premier effort REDD+ juridictionnel sur le continent africain et le premier programme REDD+ à grande échelle de ce type qui incorpore l'investissement public, des projets de sociétés privées et l'action de la communauté. Il servira également de jauge pour la REDD+ non seulement en Afrique mais aussi partout dans le monde.

DÉFIS

- La REDD+ est un sujet relativement nouveau en RDC et il a été important d'impliquer des parties prenantes à plusieurs niveaux du processus de prise de décisions, ce qui a mené à un processus de prise de décision plus long qu'escompté à l'origine.
- Le processus participatif a impliqué diverses parties prenantes, y compris le secteur privé, avec parfois des points de vue et des priorités divergents. L'arrivée à un consensus a souvent été un défi du fait de ces différences. Dans le cas présent, il s'est avéré difficile de trouver une méthodologie qui assure la viabilité du programme de REDD+ dans sa globalité tout en s'alignant sur la méthodologie précédemment approuvée pour un projet REDD+ dans la région validé pour la Norme de carbone vérifiée (VCS).
- Les attentes de la communauté en matière d'avantages économiques sont élevées et doivent être continuellement abordés.
- Des changements au niveau du MECNT ont ralenti le processus.
- La RDC a beaucoup de besoins incompatibles, ce qui rend la préparation à la REDD+ difficile.
- La capacité nécessaire qu'ont certaines structures publiques pour mener et mettre en œuvre le processus est faible.
- Les rôles et les responsabilités associés au processus de prise de décisions n'étaient pas aussi clairs qu'ils auraient dû l'être dès le début du processus.
- Il a été difficile de s'assurer que les acteurs et gouvernements locaux participent pleinement au processus, plutôt que d'avoir des consultants et des équipes venant de l'étranger et qui s'acquittent de la majorité du travail.
- Il a été difficile de s'accorder sur les buts des ateliers et réunions ER-PIN avant qu'ils n'aient lieu, ce qui s'est traduit par le fait que les ateliers n'ont pas toujours accompli leurs buts du fait d'un manque de planification préalable.



« NOUS AVONS DÉMARRÉ CE PROJET LOCAL ET NOUS L'AVONS FAIT PASSÉ À UN NIVEAU QUE NOUS N'AURIONS JAMAIS CRU POSSIBLE. LE FAIT D'AVOIR LE PREMIER PROGRAMME JURIDICTIONNEL DE REDD+ EN AFRIQUE SERAIT LA RÉALISATION D'UN RÊVE ET UNE GRANDE RÉUSSITE. »

Flory Botamba Esombo,
WWF-RDC

100%
RECYCLE

NOTRE VISION

L'Initiative Forêt et Climat du WWF oeuvre pour garantir que REDD+ contribue de façon significative à la préservation des forêts tropicales et par conséquent à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation dans l'intérêt des populations et de la nature.

Photos and graphics © WWF or used with permission.
Text available under a Creative Commons licence.



Notre maison d'être
Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.
www.panda.org/forestclimate

WWF © Marque déposée Propriétaire © 1986, WWF-World Wide Fund for Nature (en allemand World Wildlife Fund), Gland, Suisse

f / [wwf](https://www.facebook.com/wwf) / [wwfforestcarbon](https://twitter.com/wwfforestcarbon)

LEÇONS TIRÉES

- Les activités doivent être officiellement reconnues par le gouvernement pour que soit facilité le passage à l'échelle supérieure. La première version du programme REDD+ intégré du WWF pour Maï-Ndombe a été partagée avec le CN-REDD de manière précoce. Le PIF et l'ER-PIN comptent parmi les programmes sous-nationaux qui seront mis en œuvre à Maï-Ndombe de ce fait.
- Il faut définir un leadership, des rôles et responsabilités clairs pour chaque groupe dès le début du processus ER-PIN. Il doit y avoir des leaders pour chacun des flux de travail associés au processus de rédaction de l'ER-PIN et il est nécessaire de comprendre la manière dont la prise de décisions fonctionnera. En partant d'une compréhension claire des rôles et d'une structure de gestion simple et souple, le processus fonctionnera sans heurts. Un leadership fort mais transparent de la part de gouvernement serait l'idéal, ce qui, dans certains cas, pourrait exiger davantage de capacités gouvernementales dédiées au processus de l'ER-PIN.
- Un processus inclusif et transparent est important pour établir la confiance des parties prenantes et arriver à un consensus. Le fait d'assurer un processus inclusif et transparent dès le départ est important pour instaurer la confiance chez les parties prenantes clés et pour trouver un terrain d'entente pour la création d'un programme REDD+ qui profite à la population, au paysage et au pays.
- La facilitation d'une tierce partie peut rendre le processus plus efficient et efficace. Le fait d'avoir un facilitateur qui est une tierce partie peut contribuer à assurer que les points de vue et les priorités de toutes les parties prenantes sont pris en compte et à réduire la possibilité qu'une des parties prenantes ne domine le dialogue.
- Établir des alliances avec les acteurs du secteur privé. Les acteurs du secteur privé ont travaillé de concert avec le WWF sur l'élaboration de l'ER-PIN et en collaborant et en comprenant l'approche et le rôle souhaité de chacun dès le départ, les conflits potentiels sur les rôles et responsabilités ont pu être atténués.
- Responsabiliser des parties prenantes ciblées pour qu'elles participent pleinement au processus de l'ER-PIN. Le WWF a soutenu le processus de l'ER-PIN par le biais de ressources humaines et financières mais s'est également concentré sur la responsabilisation et le renforcement des gouvernements, du personnel local du WWF, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pour qu'ils participent pleinement au processus de développement.
- Être préparé avec des capacités souples sur le terrain. Le fait d'avoir des capacités supplémentaires et souples en personnel, en consultants et en ressources dans les bureaux locaux où les travaux ER-PIN sont en cours contribuera à faire avancer le processus plus rapidement et de manière plus efficace.
- Demander une orientation technique auprès du Secrétariat du FCPF dès le départ. Compte tenu de l'état provisoire de l'orientation du Fonds carbone, le fait de demander une orientation technique au Secrétariat du FCPF est utile.